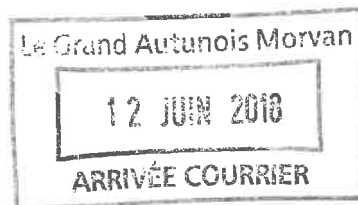


**Service
Territoires**

EL



Communauté de Communes
du Grand Autunois Morvan
Monsieur Michel BELHOMME
Vice-Président délégué
DSTA - Urbanisme et Planification
17 avenue de la République
71400 AUTUN

Mâcon, le 6 juin 2018

Objet
Modification du POS de CURGY

Référence
Courrier du 11 mai 2018

Dossier suivi par
Emmanuel RATIÉ
Pôle Développement Territorial
03.85.29.56.18
06.75.35.40.45
eratie@sl.chambagri.fr

Monsieur le Vice-Président délégué,

Le dossier de modification du POS de CURGY, qui nous est parvenu le 23 mai dernier au titre des dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, a retenu toute notre attention.

Les modifications que vous envisagez, à savoir :

- reclassement d'une zone IINA2 en zone UE pour 0,6 ha et en zone ND pour 2,2 ha,
- et modification de certaines règles des articles 5 et 6 du règlement écrit de la zone NB, encourageant la densification des enveloppes bâties,

ne portant pas atteinte à l'économie générale de votre document d'urbanisme, n'ayant aucun impact sur les surfaces à vocation agricole ou forestière, et pouvant même être considérées comme positives vis-à-vis de la protection du foncier agricole, nous n'avons pas d'objection à émettre sur ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président délégué, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la Commission Territoires,



Samuel CHANUSSOT

**Chambre d'Agriculture de
Saône-et-Loire**
59 rue du 19 mars 1962
CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
Tél : 03 85 29 55 50
Fax : 03 85 29 56 55
E-mail : accueil@sl.chambagri.fr
www.sl.chambagri.fr